

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2477

31 octobre 2007

SOMMAIRE

1 2 3 Luxembourg S.A.	118869	Keytech S.à r.l.	118881
Aillas S.A.	118885	LaSalle Japan Logistics (JPY) S.à r.l.	118880
Alex S.à r.l.	118865	LaSalle Japan Logistics S.à r.l.	118869
Anglo American Exploration Luxembourg	118866	Lex Holdings S.A.	118869
Apin S.A.	118869	"Lex Investments Holdings S.A."	118870
Art & Antiques S.à r.l.	118867	Logiciel Graphics S.A.	118865
Art & Antiques S.à r.l.	118868	Luxco Properties 9 Sàrl	118850
Avonla Korea II Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	118866	Micelius Luxembourg S.A.	118870
Blueventure Investment S.A.	118855	Mike SCHAACK S.à r.l.	118868
CA & G S.A.	118850	MML Entreprises S.à r.l.	118867
Clausen ML S.A.	118868	Moon Tele S.à r.l.	118867
Compagnie Holding d'Investissement des Indes Occidentales S.A.	118880	Naias Holding Co S.A.	118889
Compagnie Holding d'Investissement des Indes Occidentales S.A.	118881	Resolution Luxembourg GP S.A.	118896
CVC Capital Partners Group Sàrl	118871	Resolution Luxembourg GP S.A.	118896
Edutainment S.à r.l.	118870	RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l.	118889
Euro-Editions S.A.	118867	Sagical S.A.	118866
Fani Holding S.A.	118882	Sicus S.A.	118887
Fani Holding S.A.	118882	Snowdonia S.à r.l.	118855
Flamierge Finance S.A.	118855	Société Financière du Mont Canigou S.A.	118868
Focus Invest Holding S.A.	118881	Stulz S.à r.l.	118880
Gemplus Finance S.A.	118881	Tecna Holding S.A.	118894
Hairwitch Coiffure s.à r.l.	118882	VOSNES INVESTMENT, société de ges- tion de patrimoine familial, en abrégé "SPF"	118896
Hexamedia	118879	VOSNES INVESTMENT, société de ges- tion de patrimoine familial, en abrégé "SPF"	118867
ING LPFE Soparfi B S.à r.l.	118880		
Interportfolio II	118870		

CA & G S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.217.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 juin 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf, à Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg

- La démission de Monsieur Benoit Sirot en sa qualité d'administrateur de catégorie B a été acceptée avec effet rétroactif au 15 mars 2007.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur de catégorie B avec effet au 15 mars 2007 en remplacement de Monsieur Benoit Sirot. Le mandat du nouvel administrateur de catégorie B expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné en sa qualité de commissaire aux comptes avec effet au 15 mars 2007.

- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101, N. Registre de Commerce de Las Vegas N. E0048502007 - 7, a été élu Commissaire de la société avec effet au 15 mars 2007, en remplacement de Monsieur Olivier Dorier. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118245/6312/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Luxco Properties 9 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 132.153.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eight day of September.

Before us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. a company governed by the laws of Luxembourg having its registered office in L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B 124.359)

here represented by Mr Nicolas Charbonnet, private employee, residing professionally in 8-10, rue Mathis Hardt, L-1717 Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on September 28th, 2007

Said proxy after being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as fore-said, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is LUXCO PROPERTIES 9 Sàrl

Art. 2 . The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form what so ever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate units transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate units transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five per cent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The Company shall be managed by a board of at least three members who need not be shareholders of the Company and who are appointed either as an A manager or as a B manager with at least one A and one B Manager (the «Board of Managers»).

The Board of Managers will be elected by the shareholders of the Company at a general meeting. The number of the managers as well as their remuneration and the term will be determined by the general meeting of the company

The company will be bound towards third parties by a manager «A» and a manager «B» or by the joint signature or the single signature of any person(s) to whom such signatory powers have been granted by the unanimous vote of the Board of Directors.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

The members may vote in a circular resolution, by letter, fax or video-conference. Such a written decision is only valid if it is taken and approved by all the members.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on July 1st and ends on June 30th of the next year.

Art. 16. Every year on June 30th, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on June 30th, 2008.

Subscription and payment

The 500 (five hundred) corporate units have been subscribed to by the sole member ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 1,350.- EUR

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected:

as A managers:

- M. Ian Chappell, Fund Manager, residing in RH8 0PB Oxted-Surrey, 23, Woodland Court.
- M. Michael Kidd, Finance and Operations Executive, residing in L-5433 Niederanven, 28, rue Puert.

as B manager:

- DOMELS S.à r.l., a Limited Liability Company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B- 104.715.

Towards third parties the company shall be bound by the joint signature of an A and a B Manager.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. une société soumise aux lois de Luxembourg avec siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle (RCS Luxembourg N ° B 124.359)

ici représentée par Mr Nicolas Charbonnet, employé privé, demeurant professionnellement à 8-10, rue Mathis Hardt, L-1717 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 septembre 2007,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de LUXCO PROPERTIES 9 Sàrl.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La Société est gérée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés soit en tant que Gérant «A» soit en tant que Gérant «B» avec au moins un Gérant «A» et un Gérant «B» («le Conseil de Gérance»).

Le Conseil de Gérance sera nommé par les actionnaires lors d'une assemblée générale. Le nombre des Gérants ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

La Société sera engagée envers des parties tierces par la signature conjointe d'un Gérant «A» et d'un Gérant «B» ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été accordé par une décision unanime du Conseil de Gérance.)

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les associés peuvent voter par vote circulaire par lettre, fax, ou visioconférence. Une telle décision sera uniquement valable si elle a été prise et approuvée par tous les associés.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, le 30 juin, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2008.

Souscription et paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros)

se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentais a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.350,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

L'associée unique prédésignée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de:

gérants de catégorie A:

- Monsieur Ian Chappell, Fund Manager, demeurant à RH8 OPB Oxted-Surrey, 23, Woodland Court.
- Monsieur Michael Kidd, Finance and Operations Executive, demeurant à L-5433 Niederanven, 28, rue Puert.

gérants de catégorie B:

- DOMELS S.à r.l., une société à responsabilité Limitée, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg ayant pour numéro B- 104.715

Vis-à-vis de tiers la société sera engagée par la signature conjointe d'une gérant de catégorie A et B.

Les mandats des gérants est établie pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Charbonnet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007. LAC/2007/28785. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007118203/206/242.

(070135953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Snowdonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.239.

—
EXTRAIT

Les gérants de la Société font remarquer que:

- Le numéro d'immatriculation de CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE LP., en tant qu'associé de SNOWDONIA S.à r.l., est désormais LP011071

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007118013/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Flamierge Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.315.

—
Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1986, acte publié au Mémorial C n^o 77 du 31 mars 1987, modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 21 mars 2000, acte publié au Mémorial C n^o 553 du 3 août 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLAMIERGE FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118034/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00300. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Blueventure Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.144.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourth day of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg

There appeared:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 65.906,

represented here by Mr Alexandre Levy, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 28th August 2007.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company («société anonyme») which she declares to organize:

Chapter I.- Form, corporate name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, name. There is hereby established a public limited liability company («société anonyme») (hereafter the «Company») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the «Law») and by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single shareholder subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of BLUEVENTURE INVESTMENT S.A.

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the sole director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, or by one of the bodies or persons entrusted by the sole director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as any transactions of real estate or moveable property.

The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Chapter II.- Capital, shares

Art. 5. Share capital. The Company has a share capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share, entirely paid in.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Chapter III.- Shareholder(s)

Art. 7. Powers of the general meetings. The sole shareholder exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, all resolutions will be taken by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by shareholders representing at least half of the share capital.

The general meeting shall have the fullest powers to order, carry out, authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 8. General meeting of the shareholder(s). The sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall meet upon call by the sole director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors. Shareholder(s) representing ten per cent of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the sole director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors to call a general meeting of shareholder(s).

The annual general meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the third Tuesday in the month of June at 12:00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholder(s) may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Should all or any part of shares be registered shares, the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, all shareholders, is/are present or represented and consider himself/themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholder(s) shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholder(s). A shareholder may act at any meeting of shareholder(s) by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Any shareholder may participate at all general meetings of shareholder(s) by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Unless otherwise provided by Law, resolutions of the general meeting are passed, by a simple majority vote of the shareholder(s) present or represented.

Chapter IV.- Management, statutory auditor

Art. 9. Director(s). The Company shall be managed by a sole director in case of a sole shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of shareholders, their number being determined

by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders, director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of shareholders the general meeting of shareholders may decide to create two categories of directors (A directors and B directors).

The director(s) shall be elected by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by the general meeting of shareholders, for a period of not exceeding six (6) years and until their successors are elected, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of director(s). In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairman. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Powers of the director(s). The sole director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the sole director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 12. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the sole director or, in case of plurality of shareholders, by joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the sole director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors.

In case of plurality of directors, the General Meeting may decide to create two categories of directors (category A and category B), in this case the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 13. Conflict of interest. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict

of interests, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. Supervision of the company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'entreprises will be designated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting, which fixes the duration of their office, which may not exceed six years.

Chapter V.- Financial year, adoption of accounts, distribution of profits

Art. 15. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st December in each year.

Art. 16. Adoption of accounts. The annual general meeting shall be presented with reports by the sole director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, and auditors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual general meeting may by separate vote discharge the sole director, or in case of plurality of directors, the directors, and auditors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the director, or in case of plurality of directors, by or on the part of the directors, and auditors made or done in good faith and without gross negligence.

A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 17. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of Law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter VI.- Dissolution and liquidation

Art. 18. Dissolution of the company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII.- General

Art. 19. Amendments to the articles of incorporation. The present Articles may be amended from time to time by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a general meeting of shareholders, under the quorum and majority requirements provided for by Law.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation and shall terminate on 31st December 2008.
2. The first annual general meeting of the sole shareholder shall be held in 2009.

Subscription and payment

All the three hundred and ten (310) shares of the Company are subscribed by SERVICES GENERAUX DE GESTION, prequalified.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,200.-.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholder. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following person is appointed director:

- Mr Serge Krancenblum, M.B.A., born in Metz (France), on 8 October 1961, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

3. The following person is appointed statutory auditor:

- FIN-CONTROLE S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny and registered with Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 42.230.

4. The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the general meeting of the year of 2013.

5. The registered office of the Company is set at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Monsieur Alexandre Levy, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 28 août 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, dénomination. Il est formé une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, (ci-après la «Loi») et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs actionnaires, par suite notamment, de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de BLUEVENTURE INVESTMENT S.A.

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complètes de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration, ou par toute société ou personne à qui l'administrateur unique, ou cas en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions concernant la propriété immobilière ou mobilière.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II.- Capital, actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une actions en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Chapitre III.- Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des assemblées générales. L'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par les actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées générales d'/des actionnaire(s). L'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires est convoquée par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration. L'/les actionnaire (s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à une à toute assemblée générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'assemblée générale de l'/des actionnaire (s) sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV.- Management, commissaire aux comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'actionnaires, le nombre exact étant déterminé par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'assemblée générale des actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (administrateurs A et administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Le(s) administrateur (s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour.

Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-

quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du/des administrateur(s). L'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'assemblée générale des actionnaires, sont de la compétence de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaire ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre (s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), dans ce cas la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'actionnaire unique, ou

en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Chapitre V.- Année sociale, adoption des états financiers, affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'assemblée générale annuelle, l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les états financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les états financiers.

Après adoption des états financiers, l'assemblée générale annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par les administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave.

Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 18. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII.- Dispositions générales

Art. 19. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle de l'associée unique aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Toutes les trois cent dix (310) actions de la Société sont souscrites par SERVICES GENERAUX DE GESTION, pré-nommée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le Notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 2.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre de commissaires à un (1).
2. La personne suivante est nommée administrateur:
 - Monsieur Serge Krancenblum, M.B.A., né à Metz (France), le 8 octobre 1961, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
3. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes:
 - FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Levy, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007. LAC/2007/ 25291. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007118192/7241/539.

(070135771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Alex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier, 6, Beim Tumulus.

R.C.S. Luxembourg B 104.281.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007117110/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07998. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Logiciel Graphics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.022.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 novembre 1997, acte publié au Mémorial C n ° 159 du 17 mars 1998. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 19 avril 2002, acte publié au Mémorial C n ° 1080 du 15 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGICIEL GRAPHICS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007118045/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10139. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Sagical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.558.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 2007 que:

- ADOMEX, ayant son siège social au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, a été nommée nouveau commissaire en remplacement de F.G.S. CONSULTING LLC, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118316/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00634. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Avonla Korea II Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 90.138.

—
EXTRAIT

- Les mandats de gérant de Monsieur Peter Everson, PRESIDENT & CEO, ayant son adresse professionnelle au 22 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, Madame Nicola Walker, Company Secretary, ayant son adresse professionnelle au 22 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, Monsieur Gary Carr, Operations Manager, ayant son adresse professionnelle au 22 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, Madame Deborah Speight, Financial Controller, ayant son adresse professionnelle au 22 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, and Monsieur Alain Steichen, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pour extrait conforme

FIRST TRUST, société anonyme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118334/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05194. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Anglo American Exploration Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 septembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007118370/231/14.

(070136070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**MML Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Moon Tele S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 123.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 octobre 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007118442/206/14.

(070135807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Euro-Editions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 24, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 35.573.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 8 octobre 2007.

EURO-EDITIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118568/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00140. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**VOSNES INVESTMENT, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.515.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} août 2007

Monsieur Daniel Feller, né le 23 mars 1956 à Bruxelles (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société

VOSNES INVESTMENTS, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF»

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007119119/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Art & Antiques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 58.452.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

FIDUCIAIRE PKF WEBER & BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007118675/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01634. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Clausen ML S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.727.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118674/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10187. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Art & Antiques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 58.452.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

FIDUCIAIRE PKF WEBER & BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007118676/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01631. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Mike SCHAACK S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4167 Esch-sur-Alzette, 22, Sentier de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 47.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2007119114/209/12.

(070129719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Société Financière du Mont Canigou S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 40.635.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118673/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10185. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Lex Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.494.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

LEX HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118670/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10218. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Apin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 34.325.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118671/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10213. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

LaSalle Japan Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.072.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119128/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01962. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

1 2 3 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 55.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

P. Dereme

Directeur Financier - Financière Directeur

Référence de publication: 2007119138/553/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00330. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

"Lex Investments Holdings S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.496.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

LEX INVESTMENTS HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007118669/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10221. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Micelius Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 76.975.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007118685/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02017. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Interportfolio II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.512.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007118686/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01829. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Edutainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.071.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118693/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02436. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

CVC Capital Partners Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.817.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholder of CVC CAPITAL PARTNERS GROUP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the «Company»), with registered office at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Trade Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 104.817, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on December 8, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number C 191 of March 3, 2005.

The meeting was opened by Mrs Emanuela Brero, Director of Corporate Administration of CVC LUXEMBOURG, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Sylvia Hennericy, private employee, professionally residing in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mr Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Creation of five classes of shares by the reclassification of the current 1,600 shares with a nominal value of EUR 25 issued by the Company into 160,000 shares divided into (i) 64,000 Class A shares, (ii) 24,000 Class B1 Shares, (iii) 24,000 Class B2 Shares, (iv) 24,000 Class B3 Shares and, (v) 24,000 Class B4 Shares, all with a par value of EUR 0.25.

2. Allocation of the reclassified shares to the current shareholders of the Company in the following amounts and proportions,

Shareholder	Class A Shares 0.25 € per share		Class B1 Shares 0.25 € per share		Class B2 Shares 0.25 € per share		Class B3 Shares 0.25 € per share		Class B4 Shares 0.25 € per share	
	#	Euro	#	Euro	#	Euro	#	Euro	#	Euro
STEFLOT HOLDING										
S.à.r.l.	7,240	1,810.00	2,715	678.75	2,715	678.75	2,715	678.75	2,715	678.75
Michael Smith	6,360	1,590.00	2,385	596.25	2,385	596.25	2,385	596.25	2,385	596.25
Alexander Donald Mackenzie	6,360	1,590.00	2,385	596.25	2,385	596.25	2,385	596.25	2,385	596.25
MOURANT & CO TRUSTEES Ltd. (HORIZON)										
	4,360	1,090.00	1,635	408.75	1,635	408.75	1,635	408.75	1,635	408.75
PURVAL INVESTMENTS Inc										
	4,120	1,030.00	1,545	386.25	1,545	386.25	1,545	386.25	1,545	386.25
Francisco Javier De Jaime	3,800	950.00	1,425	356.25	1,425	356.25	1,425	356.25	1,425	356.25
MOURANT & CO TRUSTEES Ltd. (LODGE)										
	3,760	940.00	1,410	352.50	1,410	352.50	1,410	352.50	1,410	352.50
CASSIOPEIA HOLDING S.à r.l.										
	3,160	790.00	1,185	296.25	1,185	296.25	1,185	296.25	1,185	296.25
Corinne Ingeberg Beatrice Koltjes	3,160	790.00	1,185	296.25	1,185	296.25	1,185	296.25	1,185	296.25
NEWLIGHT Ltd.										
	2,880	720.00	1,080	270.00	1,080	270.00	1,080	270.00	1,080	270.00
Jonathan Philip Feuer	2,560	640.00	960	240.00	960	240.00	960	240.00	960	240.00
Robert Lucas	2,560	640.00	960	240.00	960	240.00	960	240.00	960	240.00
Bruce Hardy McLain	2,200	550.00	825	206.25	825	206.25	825	206.25	825	206.25
Helle Elisabeth McLain	2,200	550.00	825	206.25	825	206.25	825	206.25	825	206.25

118872

Marc Boughton	1,920	480.00	720	180.00	720	180.00	720	180.00	720	180.00
Philippe Gleize	1,280	320.00	480	120.00	480	120.00	480	120.00	480	120.00
DS BETEILIGUNGEN GmbH	1,280	320.00	480	120.00	480	120.00	480	120.00	480	120.00
UBS FIDUCIARIA S.p.A. FLOCOLO FAMILY TRUST	1,280	320.00	480	120.00	480	120.00	480	120.00	480	120.00
Nicholas James Archer	640	160.00	240	60.00	240	60.00	240	60.00	240	60.00
Mark Grizzelle	640	160.00	240	60.00	240	60.00	240	60.00	240	60.00
Roy Kuan	960	240.00	360	90.00	360	90.00	360	90.00	360	90.00
Total:	64,000	16,000.00	24,000	6,000.00	24,000	6,000.00	24,000	6,000.00	24,000	6,000.00

3. Determination of the rights and obligations attached to the various classes of shares by adoption, amongst others, of the following amendments to the Articles of Association:

3.1. Creation of new definitions;

3.2. Amendment of Article 7.1. to reflect the creation of the five new classes of shares;

3.3. Determination of the rules and procedure applying to (i) a repurchase of the last class of shares in alphabetical order by the Company and (ii) to the determination of the repurchase price;

3.4. Restrictions to the transfer of Shares so that any transfer to a transferee is made proportionally and simultaneously in each class of shares;

3.5. Submission of the repurchase of the last of shares to prior unanimous approval by all shareholders;

3.6. Amendment of the provisions pertaining to the entitlement of profits so that the first class(es) of shares in alphabetical order in issue at a given moment are entitled to a preferential dividend of 0.5% of their nominal value and that the last class of shares in alphabetical order in issue at a given moment is entitled to balance of the profit.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders and the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The present shareholders' meeting was convened by registered letter on 6 March 2007 in conformity with Article 9.2.2 of the Articles of Association.

IV. As appears from the said attendance list, out of the 1,600 shares in issue 1584 shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The Shareholders decide to create five classes of shares by the reclassification of the current 1,600 shares with a nominal value of EUR 25 issued by the Company into 160,000 shares divided into (i) 64,000 Class A shares, (ii) 24,000 Class B1 Shares, (iii) 24,000 Class B2 Shares, (iv) 24,000 Class B3 Shares and, (v) 24,000 Class B4 Shares, all with a par value of EUR 0.25.

Second resolution

The Shareholders decide to allocate the reclassified shares to the current shareholders of the Company in the following amounts and proportions,

Shareholder	Class A Shares		Class B1 Shares		Class B2 Shares		Class B3 Shares		Class B4 Shares	
	0.25 € per share #	Euro	0.25 € per share #	Euro	0.25 € per share #	Euro	0.25 € per share #	Euro	0.25 € per share #	Euro
STEFLOT HOLDING S.à.r.l.	7,240	1,810.00	2,715	678.75	2,715	678.75	2,715	678.75	2,715	678.75
Michael Smith	6,360	1,590.00	2,385	596.25	2,385	596.25	2,385	596.25	2,385	596.25
Alexander Donald Mac- kenzie	6,360	1,590.00	2,385	596.25	2,385	596.25	2,385	596.25	2,385	596.25
MOURANT & CO TRUSTEES Ltd. (HORI- ZON)	4,360	1,090.00	1,635	408.75	1,635	408.75	1,635	408.75	1,635	408.75
PURVAL INVESTMENTS Inc	4,120	1,030.00	1,545	386.25	1,545	386.25	1,545	386.25	1,545	386.25

Francisco Javier De Jaime MOURANT & CO TRUSTEES Ltd. (LODGE) CASSIOPEIA HOLDING S.à r.l.	3,800	950.00	1,425	356.25	1,425	356.25	1,425	356.25	1,425	356.25
Corinne Ingeberg Beatrice Koltès	3,160	790.00	1,185	296.25	1,185	296.25	1,185	296.25	1,185	296.25
NEWLIGHT Ltd.	2,880	720.00	1,080	270.00	1,080	270.00	1,080	270.00	1,080	270.00
Jonathan Philip Feuer	2,560	640.00	960	240.00	960	240.00	960	240.00	960	240.00
Robert Lucas	2,560	640.00	960	240.00	960	240.00	960	240.00	960	240.00
Bruce Hardy McLain	2,200	550.00	825	206.25	825	206.25	825	206.25	825	206.25
Helle Elisabeth McLain	2,200	550.00	825	206.25	825	206.25	825	206.25	825	206.25
Marc Boughton	1,920	480.00	720	180.00	720	180.00	720	180.00	720	180.00
Philippe Gleize	1,280	320.00	480	120.00	480	120.00	480	120.00	480	120.00
DS BETEILIGUNGEN GmbH	1,280	320.00	480	120.00	480	120.00	480	120.00	480	120.00
UBS FIDUCIARIA S.p.A.	1,280	320.00	480	120.00	480	120.00	480	120.00	480	120.00
FLOCOLO FAMILY TRUST	1,280	320.00	480	120.00	480	120.00	480	120.00	480	120.00
Nicholas James Archer	640	160.00	240	60.00	240	60.00	240	60.00	240	60.00
Mark Grizzelle	640	160.00	240	60.00	240	60.00	240	60.00	240	60.00
Roy Kuan	960	240.00	360	90.00	360	90.00	360	90.00	360	90.00
Total:	64,000	16,000.00	24,000	6,000.00	24,000	6,000.00	24,000	6,000.00	24,000	6,000.00

Third resolution

The Shareholders resolve to add the following definitions in Article 1 of the Articles of Association:

«Class A Shares» means the shares of class A and «Class A Share» means any of them;

«Class B1 Shares» means the shares of class B1 and «Class B1 Share» means any of them;

«Class B2 Shares» means the shares of class B2 and «Class B2 Share» means any of them;

«Class B3 Shares» means the shares of class B3 and «Class B3 Share» means any of them;

«Class B4 Shares» means the shares of class B4 and «Class B4 Share» means any of them;

«Class B Shares» means the shares of class B1, class B2, class B3 and class B4 and

«Class B Share» means any of them;

«First Classes of Shares» means, at a given moment, the class(es) Shares still in issue, other than the Last Class of Shares;

«Interim Financial Statements» means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the interim attached notes of the Company;

«Interim Profit» means the interim profit of the current fiscal year plus any distributable reserves, plus any profit carried forward minus any losses carried forward;

«Last Class of Shares» means the last class of Shares based on alphabetical and numerical order which is still in issue at a given moment;

«Preferential Dividend» has the meaning ascribed to it in Article 13.2 of these Articles;

«Repurchase Date» has the meaning ascribed to it in Article 7.2.2.2 of these Articles;

«Repurchase Price» has the meaning ascribed to it in Article 7.2.2.2 of these Articles;

«Shares Classes» means the classes of Shares in issue at a given moment and «Shares Class» means any of them.

Fourth resolution

As a consequence of the first resolution, the Company decides to amend Article 7.1 of the Articles of Association that will henceforth read as follows:

«7.1 - Subscribed and Paid Up Share Capital

The Company's share capital is fixed at 40,000 EUR (Forty Thousand Euros) represented by 160,000 (One Hundred Sixty Thousand) redeemable Shares, all fully subscribed and entirely paid up, divided into:

(a) 64,000 Class A Shares

(b) 24,000 Class B1 Shares

(c) 24,000 Class B2 Shares

(d) 24,000 Class B3 Shares

(e) 24,000 Class B4 Shares

All with a par value of 0.25 EUR (Twenty-Five Eurocents) each.

At the moment and as long as all the Shares are held by one single Shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.»

Fifth resolution

The shareholders decide to determine the rules and procedure applying to (i) a repurchase of the last class of shares in alphabetical and numerical order by the Company and (ii) to the determination of the repurchase price by restating Article 7.2 of the Articles of Association as follows:

«7.2 -Redemption of Stock -Repurchase of Shares

7.2.1 -Redemption of Stock

Subject to prior approval by the General Shareholders ' Meeting adopted with a Second Legal Qualifying Majority, the Company may redeem its own Stock, on the terms and conditions as unanimously agreed by all Stockholders by serving notice to the holders of the relevant Stock specifying the number of Stock to be redeemed and the date on which the redemption is to take place.

Such redemption must not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves which may not be distributed under law or the Articles.

7.2.2 -Repurchase of Shares

7.2.2.1 The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Company Act.

7.2.2.2 Furthermore, the Company shall be entitled, subject to the prior approval of the single Shareholder or of a General Shareholders' Meeting deciding with a Second Legal Qualifying Majority, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the «Repurchase Date»).

7.2.2.3 Each Share repurchased in accordance with this Article 7.2 shall entitle its holder to a pro rata portion of a repurchase price (the «Repurchase Price») equal to the total Interim Profit of the Company as of the date immediately preceding the Repurchase Date.

7.2.2.4 For the purpose of calculating the Repurchase Price, the Interim Profit shall be determined on the basis of the Interim Financial Statements drawn up by the Board of Directors on the date immediately preceding the Repurchase Date after any provision for allocation of profits to any reserve that may be required by applicable law and/or these Articles. In addition, the repurchase of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under applicable law and the Articles.

7.2.2.5 The Repurchase Price shall automatically become payable on Repurchase Date.

7.2.2.6 Immediately after the payment of the Repurchase Price, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the Board of Directors shall convene a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.»

Sixth resolution

The Shareholders decide to amend Article 7.5 of the Articles of Association that will read as follows:

«7.5 - Profit Participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in accordance with the provisions of Article 13.»

Seventh resolution

The Shareholders decide to restrict the transfer of Shares so that any transfer to a transferee is made proportionally and simultaneously in each class of shares and to create a new Article 7.7.3 of the Articles that will read as follows:

«7.7.3. Transfer of Shares

No holder of Shares shall transfer any class B Share to any person unless such holder transfers at the same time the same proportion of Shares in all B Shares Classes to the same person.»

Eighth resolution

The Shareholders decide not to resolve on item 3.5 of the agenda.

Ninth resolution

The Shareholders decide to determine the entitlement to the profit of the Company of the various classes of shares by restating Article 13 of the Articles of Association as follows:

« **Art. 13. Distribution of profits.**

13.1 - Legal Reserve

An amount equal to Five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a reserve required by the Company Act, until and as long as this reserve amounts to Ten per cent (10%) of the Company's share capital.

13.2 - Dividends

To the extent that the company declares a dividend, the balance of the annual net profit, without prejudice to the provisions Article 7.2, shall be allocated as follows:

- each Share belonging to the First Classes of Shares shall be entitled to a preferential non recoverable dividend corresponding to Zero point Five per cent (0.5%) of its nominal value (the «Preferential Dividend»).
- the excess surplus, if any, shall be allocated to the Last Class of Shares, to each Last Class Share pari passu, provided that all Shareholders hold at least One (1) Share in the Last Class of Shares.
- In the event not all the Shareholders hold at least One (1) share in the Last Class of Shares, the balance of the net profit shall be entirely allocated pari passu to all the Shares, without regard to the Shares Class they belong to.»

They're being no further business, the meeting is terminated.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2.500 (two thousand five hundred euros).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de CVC CAPITAL PARTNERS GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (la «Société»), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.817, constituée par acte du Notaire Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 2004, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro C 191 du 3 mars 2005.

L'assemblée est ouverte sou la présidence de Madame Emanuela Brero, Director of Corporate Administration de CVC LUXEMBOURG, demeurant à Luxembourg;

Qui désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. La création de cinq classes de parts sociales par la reclassification des 1.600 parts sociales actuelles avec une valeur nominale de EUR 25 émises par la Société en 160.000 parts sociales divisées en (i) 64.000 parts sociales de Classe A, (ii) 24.000 parts sociales de Classe B1, (iii) 24.000 parts sociales de Classe B2, (iv) 24.000 parts sociales de Classe B3 et, (v) 24.000 parts sociales de Classe B4, toutes ayant une valeur de EUR 0,25.

2. Attribution des parts sociales redéfinies aux associés actuels de la Société dans les montants et les proportions suivants:

Associé	Parts Sociales A		Parts Sociales B1		Parts Sociales B2		Parts Sociales B3		Parts Sociales B4	
	0,25 € par		0,25 € par		0,25 € par		0,25 € par		0,25 € par	
	Part Sociale	Part Sociale	Part Sociale	Part Sociale	Part Sociale	Part Sociale	Part Sociale	Part Sociale	Part Sociale	
	#	Euro	#	Euro	#	Euro	#	Euro	#	Euro
STEFLOT HOLDING S.à r.l.	7.240	1.810,00	2.715	678,75	2.715	678,75	2.715	678,75	2.715	678,75
Michael Smith	6.360	1.590,00	2.385	596,25	2.385	596,25	2.385	596,25	2.385	596,25
Alexander Donald Mackenzie	6.360	1.590,00	2.385	596,25	2.385	596,25	2.385	596,25	2.385	596,25
MOURANT & CO TRUS-TEES Ltd. (HORIZON)	4.360	1.090,00	1.635	408,75	1.635	408,75	1.635	408,75	1.635	408,75
PURVAL INVESTMENTS Inc	4.120	1.030,00	1.545	386,25	1.545	386,25	1.545	386,25	1.545	386,25
Francisco Javier De Jaime	3.800	950,00	1.425	356,25	1.425	356,25	1.425	356,25	1.425	356,25
MOURANT & CO TRUS-TEES Ltd. (LODGE)	3.760	940,00	1.410	352,50	1.410	352,50	1.410	352,50	1.410	352,50

CASSIOPEIA HOLDING S.à r.l.	3.160	790,00	1.185	296,25	1.185	296,25	1.185	296,25	1.185	296,25
Corinne Ingeberg Beatrice Koltès-Sulzer	3.160	790,00	1.185	296,25	1.185	296,25	1.185	296,25	1.185	296,25
NEWLIGHT Ltd.	2.880	720,00	1.080	270,00	1.080	270,00	1.080	270,00	1.080	270,00
Jonathan Philip Feuer	2.560	640,00	960	240,00	960	240,00	960	240,00	960	240,00
Robert Lucas	2.560	640,00	960	240,00	960	240,00	960	240,00	960	240,00
Bruce Hardy McLain	2.200	550,00	825	206,25	825	206,25	825	206,25	825	206,25
Helle Elisabeth McLain	2.200	550,00	825	206,25	825	206,25	825	206,25	825	206,25
Marc Boughton	1.920	480,00	720	180,00	720	180,00	720	180,00	720	180,00
Philippe Paul Pierre Gleize	1.280	320,00	480	120,00	480	120,00	480	120,00	480	120,00
DS BETEILIGUNGEN GmbH	1.280	320,00	480	120,00	480	120,00	480	120,00	480	120,00
UBS FIDUCIARIA S.p.A.	1.280	320,00	480	120,00	480	120,00	480	120,00	480	120,00
FLOCOLO FAMILY TRUST	1.280	320,00	480	120,00	480	120,00	480	120,00	480	120,00
Nicholas James Archer	640	160,00	240	60,00	240	60,00	240	60,00	240	60,00
Mark Grizzelle	640	160,00	240	60,00	240	60,00	240	60,00	240	60,00
Roy Kuan	960	240,00	360	90,00	360	90,00	360	90,00	360	90,00
Total:	64.000	16.000,00	24.000	6.000,00	24.000	6.000,00	24.000	6.000,00	24.000	6.000,00

3. Détermination des droits et obligations attachés aux différentes classes de parts sociales par l'adoption, en autres, des modifications suivantes aux Statuts:

3.1. Création de nouvelles définitions;

3.2. Modification de l'Article 7.1. afin que soit reflétée la création de cinq nouvelles classes d'actions;

3.3. Détermination des règles et des procédures applicables (i) au rachat par la Société de la dernière classe de parts sociales par ordre alphabétique et (ii) à la détermination du prix de rachat;

3.4. Restrictions au transfert des parts sociales de sorte que n'importe quel transfert à un cessionnaire soit fait proportionnellement et simultanément dans chaque classe des parts sociales;

3.5. Soumission du rachat de la dernière part sociale à l'approbation unanime préalable de tous les associés;

3.6. Modification des dispositions concernant le droit aux bénéfices de sorte que les premières classes de parts sociales dans l'ordre alphabétique en émission à un moment donné aient droit à un dividende préférentiel de 0,5% de leur valeur nominale et, que la dernière classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique en émission à un moment donné ait droit au solde des bénéfices.

4. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. La présente assemblée générale a été convoquée par lettre recommandée du 6 mars 2007 en conformité avec l'Article 9.2.2 des Statuts.

IV. Au vu de la prédite liste de la présence, parmi les 1600 parts sociales en émission, 1584 parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, dès lors l'assemblée peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer cinq classes de parts sociales par reclassification des 1.600 parts sociales actuelles avec une valeur nominale de EUR 25 détenues par la Société en 160.000 parts sociales divisées en (i) 64.000 parts sociales de Classe A, (ii) 24.000 parts sociales de Classe B1, (iii) 24.000 parts sociales de Classe B2, (iv) 24.000 parts sociales de Classe B3 et, (v) 24.000 parts sociales de Classe B4, toutes ayant une valeur de EUR 0,25.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'attribuer les parts sociales reclassées aux associés actuels de la Société dans les montants et les proportions suivants,

Associé	Parts Sociales A		Parts Sociales B1		Parts Sociales B2		Parts Sociales B3		Parts Sociales B4	
	#	Euro	#	Euro	#	Euro	#	Euro	#	Euro
		0,25 € par Part Sociale		0,25 € par Part Sociale		0,25 € par Part Sociale		0,25 € par Part Sociale		0,25 € par Part Sociale

STEFLOT HOLDING S.à.r.l.	7.240	1.810,00	2.715	678,75	2.715	678,75	2.715	678,75	2.715	678,75
Michael Smith	6.360	1.590,00	2.385	596,25	2.385	596,25	2.385	596,25	2.385	596,25
Alexander Donald Mackenzie	6.360	1.590,00	2.385	596,25	2.385	596,25	2.385	596,25	2.385	596,25
MOURANT & CO TRUS-TEES Ltd. (HORIZON)	4.360	1.090,00	1.635	408,75	1.635	408,75	1.635	408,75	1.635	408,75
PURVAL INVESTMENTS Inc	4.120	1.030,00	1.545	386,25	1.545	386,25	1.545	386,25	1.545	386,25
Francisco Javier De Jaime	3.800	950,00	1.425	356,25	1.425	356,25	1.425	356,25	1.425	356,25
MOURANT & CO TRUS-TEES Ltd. (LODGE)	3.760	940,00	1.410	352,50	1.410	352,50	1.410	352,50	1.410	352,50
CASSIOPEIA HOLDING S.à r.l.	3.160	790,00	1.185	296,25	1.185	296,25	1.185	296,25	1.185	296,25
Corinne Ingeberg Beatrice Koltjes-Sulzer	3.160	790,00	1.185	296,25	1.185	296,25	1.185	296,25	1.185	296,25
NEWLIGHT Ltd.	2.880	720,00	1.080	270,00	1.080	270,00	1.080	270,00	1.080	270,00
Jonathan Philip Feuer	2.560	640,00	960	240,00	960	240,00	960	240,00	960	240,00
Robert Lucas	2.560	640,00	960	240,00	960	240,00	960	240,00	960	240,00
Bruce Hardy McLain	2.200	550,00	825	206,25	825	206,25	825	206,25	825	206,25
Helle Elisabeth McLain	2.200	550,00	825	206,25	825	206,25	825	206,25	825	206,25
Marc Boughton	1.920	480,00	720	180,00	720	180,00	720	180,00	720	180,00
Philippe Paul Pierre Gleize	1.280	320,00	480	120,00	480	120,00	480	120,00	480	120,00
DS BETEILIGUNGEN GmbH	1.280	320,00	480	120,00	480	120,00	480	120,00	480	120,00
UBS FIDUCIARIA S.p.A.	1.280	320,00	480	120,00	480	120,00	480	120,00	480	120,00
FLOCOLO FAMILY TRUST	1.280	320,00	480	120,00	480	120,00	480	120,00	480	120,00
Nicholas James Archer	640	160,00	240	60,00	240	60,00	240	60,00	240	60,00
Mark Grizzelle	640	160,00	240	60,00	240	60,00	240	60,00	240	60,00
Roy Kuan	960	240,00	360	90,00	360	90,00	360	90,00	360	90,00
Total:	64.000	16.000,00	24.000	6.000,00	24.000	6.000,00	24.000	6.000,00	24.000	6.000,00

Troisième résolution

Les Associés décident d'ajouter les définitions suivantes à l'Article 1^{er} des Statuts:

«Parts Sociales de Classe A» signifient les parts sociales de Classe A et «Part Sociale de Classe A» signifie chacune d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe B1» signifient les parts sociales de Classe B1 et «Part Sociale de Classe B1» signifie chacune d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe B2» signifient les parts sociales de Classe B2 et «Part Sociale de Classe B2» signifie chacune d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe B3» signifient les parts sociales de Classe B3 et «Part Sociale de Classe B3» signifie chacune d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe B4» signifient les parts sociales de Classe B4 et «Part Sociale de Classe B4» signifie chacune d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe B» signifient les parts sociales de Classe B1, Classe B2, Classe B3 et Classe B4 et «Part Sociale de Classe B» signifie chacune d'entre elles;

«Premières Classes de Parts Sociales» signifie, à un moment donné, la ou les Classes de Parts Sociales encore en émission, autre(s) que la Dernière Classe de Parts Sociales;

«Relevés Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire, le compte de profits et pertes intérimaire et les notes aux comptes intérimaires de la Société;

«Bénéfices Intérimaires» signifie les bénéfices de l'exercice social en cours, plus les réserves distribuables ainsi que tout bénéfice reporté, moins les pertes reportées, le cas échéant.

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière classe de parts sociales en ordre alphabétique et numérique qui est toujours en émission à un moment donné;

«Dividendes Préférentiels» a la signification telle que déterminée à l'Article 13.2 des Statuts;

«Date de Rachat» a la signification telle que déterminée à l'Article 7.2.2.2 de ces Statuts;

«Prix de Rachat» a la signification telle que déterminée à l'Article 7.2.2.2 de ces Statuts;

«Classes de Parts Sociales» signifie les classes de Parts en émission à un moment donné et «Classe de Parts Sociales» signifie une de ces Classes.

Quatrième résolution

En conséquence de la première résolution, la Société décide de modifier l'Article 7.1 des Statuts qui sera lu dorénavant comme suit:

«7.1 - Capital Souscrit et Libéré

Le capital social de la Société est fixé à 40.000 EUR (Quarante Mille Euros) représenté par 160.000 (Cent Soixante Mille) Parts Sociales rachetables, toutes entièrement souscrites et payées, divisées comme suit:

- (a) 64.000 Parts Sociales de Classe A
- (b) 24.000 Parts Sociales de Classe B1
- (c) 24.000 Parts Sociales de Classe B2
- (d) 24.000 Parts Sociales de Classe B3
- (e) 24.000 Parts Sociales de Classe B4

Toutes ayant une valeur nominale de 0,25 EUR (Vingt Cinq Eurocents)

Tant que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle dans le sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans cette éventualité les Articles 200-1 et 200-2, entre d'autres, s'appliqueront, ceci impliquant que chaque décision de l'associé unique et que chaque contrat signé entre lui et la Société représentée par lui devront être établies par écrit.»

Cinquième résolution

Les associés décident d'établir les règles et procédures applicables (i) au rachat de la dernière classe de parts sociales par la Société dans l'ordre alphabétique et (ii) à la détermination du prix de rachat via la redéfinition de l'Article 7.2 des Statuts comme suit:

«7.2 -Rachat de Valeurs Mobilières -Rachat de Parts Sociales

7.2.1 -Rachat de Valeurs Mobilières

Avec l'approbation préalable par l'Assemblée Générale des Associés adoptée avec une Seconde Majorité Habilitante Légale, la Société peut racheter ses propres Valeurs Mobilières, suivant les termes et conditions tels qu'unanimement convenus par tous les Détenteurs de Valeurs Mobilières, sur présentation d'une requête faite aux détenteurs des Valeurs Mobilières dont il est question indiquant le nombre de Valeurs Mobilières à racheter et la date à laquelle le rachat doit être effectué.

Un tel rachat ne doit en aucun cas avoir pour effet de réduire les actifs nets de la Société sous le montant total formé par le capital souscrit et par les réserves, qui ne sauraient être distribuées en vertu de la loi ou des règles découlant des Statuts.

7.2.2 -Rachat de Parts Sociales

7.2.2.1 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

7.2.2.2 La Société aura le droit, à l'accord préalable de l'Associé Unique ou lors d'une Assemblée Générale des Associés avec une Seconde Majorité Habilitante Légale, de racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment moyennant notification aux porteurs de Parts qui précisera le nombre de Parts Sociales à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la «Date de Rachat»)

7.2.2.3 Chaque Part Sociale rachetée conformément à cet Article 7.2 donnera droit à son porteur à une portion pro rata d'un prix de Rachat (le «Prix de Rachat») égal au total des Bénéfices Intérimaires de la Société à la date précédant immédiatement la Date de Rachat.

7.2.2.4 Afin de calculer le Prix de Rachat, les Bénéfices Intérimaires seront déterminés à partir des Relevés Financiers Intérimaires établis par le Conseil de Gérance à la date précédant la Date de Rachat, après toute provision pour l'attribution de bénéfices à une réserve requise, le cas échéant, par la loi applicable et/ou par ces Statuts. En outre, le rachat de la Dernière Classe de Parts Sociales ne pourra avoir comme effet de réduire la valeur de l'actif net de la Société en dessous du montant total du capital social souscrit et des réserves non-distribuables selon la loi applicable et ces Statuts.

7.2.2.5 Le Prix de Rachat deviendra automatiquement exigible à la date de la Date de Rachat.

7.2.2.6 Immédiatement après paiement du Prix de Rachat, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gestion, convoquera une Assemblée Générale d'Associés en vue de réduire le capital social en vue d'annuler la Dernière Classe de Parts rachetée.»

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'Article 7.5 des Statuts qui sera lu comme suit:

«7.5 - Participation aux Bénéfices

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction de l'actif et des bénéfices conformément aux dispositions de l'Article 13.»

Septième résolution

Les associés décident de limiter le transfert de parts sociales de sorte que tout transfert à un cessionnaire soit fait proportionnellement et simultanément dans chaque classe de parts sociales et de créer un nouvel Article 7.7.3 au Statuts qui sera lu comme suit:

«7.7.3. Transfert de Parts Sociales

Aucun porteur de Parts ne cédera une Part de la Classe B à une autre personne à moins que ce porteur ne cède, en même temps, la même proportion de Parts dans toutes les Classes B à la même personne.»

Huitième résolution

Les associés décident de ne pas prendre de résolution quant au point 3.5 de l'ordre du jour.

Neuvième résolution

Les Associés décident de fixer le droit aux bénéfices de la Société des différentes Classes de Parts Sociales en modifiant l'Article 13 des Statuts comme suit:

« **Art. 13. Distribution des bénéfices.**

13.1 - Réserve légale

Un montant égal à Cinq pour cent (5%) des bénéfices de la Société sera attribué à une réserve requise par la Loi sur les Sociétés, jusqu' à ce que et tant que cette réserve s'élève à Dix pour cent (10%) du capital social de la Société

13.2 - Dividendes

Dans la mesure où la Société déclare un dividende, le solde des bénéfices annuels nets, sans préjudice des dispositions de l'Article 7.2, sera attribué comme suit:

- Chaque Part des Premières Classes de Parts Sociales donnera droit à un dividende préférentiel non-recouvrable qui correspond à Zéro virgule Cinq pour cent (0,5%) de sa valeur nominale (le «Dividende Préférentiel»).

- tout surplus, le cas échéant, sera attribué à la Dernière Classe de Parts Sociales, à chaque Part Sociale de la Dernière Classe pari passu, pourvu que tous les porteurs de Parts détiennent au moins Une (1) Part de la Dernière Classe de Parts Sociales.

- Au cas où tous les porteurs de Parts ne détiennent pas au moins Une (1) Part de la Dernière Classe de Parts Sociales, le solde des bénéfices nets sera entièrement attribué pari passu à toutes les Parts sans égard à la Classe de Parts Sociales à laquelle elles appartiennent.»

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille cinq cents Euros (2.500 EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Les documents ont été lus aux comparants, tous étant connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Brero, S. Hennericy, G. Maîtrejean, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007. Relation: LAC/2007/2933. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 avril 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007118798/202/474.

(070128308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Hexamedia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.394.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Soetens
Gérant

Référence de publication: 2007119127/2319/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00386. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

LaSalle Japan Logistics (JPY) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.729.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119129/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01963. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Stulz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 121.298.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler, notaire

Par délégation, M. Goeres

Référence de publication: 2007119116/231/14.

(070134686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

ING LPFE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.198.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., gérant de la société émarginée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, 24 août 2007.

ING LPFE SOPARFI B S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007119111/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00471. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Compagnie Holding d'Investissement des Indes Occidentales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.908.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119144/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09161. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Compagnie Holding d'Investissement des Indes Occidentales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.908.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119145/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09158. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Gemplus Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 74.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour GEMPLUS FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007119146/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09949. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Keytech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 87.093.

Le bilan et l'annexe au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007118683/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01991. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Focus Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.588.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour FOCUS INVEST HOLDING SA
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007119147/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01359. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Fani Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.318.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour FANI HOLDING SA
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007119148/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01355. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Fani Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.318.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour FANI HOLDING SA
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007119149/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01351. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Hairwitch Coiffure s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5415 Canach, 13, rue Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 132.209.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude Goetzinger, employé CFL, né à Luxembourg le 30 novembre 1957, demeurant à L-5415 Canach, 13, rue Hardt.

2.- Madame Astrid Weyrich, sans profession, née à Luxembourg le 17 mars 1963, demeurant à L-5415 Canach, 13, rue Hardt.

3.- Madame Blanche Goetzinger, coiffeuse, née à Luxembourg le 25 novembre 1982, demeurant à L-3398 Roeser, 1, rue Oradour.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de HAIRWITCH COIFFURE s.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Canach; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour hommes et dames, ainsi que l'activité de visagiste.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Claude Goetzinger, préqualifié, une part sociale	1
2) Madame Astrid Weyrich, préqualifiée, une part sociale	1
3) Madame Blanche Goetzinger, préqualifiée, quatre-vingt dix-huit parts sociales	<u>98</u>
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société ci-avant constituée est une société familiale entre les époux Monsieur Claude Goetzinger et Madame Astrid Weyrich et leur fille Madame Blanche Goetzinger.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Blanche Goetzinger, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-5415 Canach, 13, rue Hardt.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Goetzinger, A. Weyrich, B. Goetzinger, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 septembre 2007. Relation: CAP/2007/2442. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Ney.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 octobre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007119529/236/126.

(070137178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Aillas S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 61.521.

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding AILLAS HOLDING S.A. (numéro d'identité 1997 40 10 901), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 61.521, constituée sous la dénomination de JAKOM S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 81 du 7 février 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1321 du 12 septembre 2002, ledit acte contenant entre autres modification de la dénomination sociale en AILLAS HOLDING S.A.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda Janin, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, avec effet au 13 septembre 2007.

2) Adoption par la société du statut de société de gestion de patrimoine familial (SPF), tel que défini par la loi du 11 mai 2007.

3) Modifications subséquentes des statuts de la société.

4) Acceptation des démissions, en date du 13 septembre 2007, des administrateurs Marc Schintgen, Michal Wittmann, ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. et KITZ S.A.

5) Acceptation de la démission, en date du 13 septembre 2007, du commissaire aux comptes ALPHA EXPERT S.A.

6) Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sortant et du rapport de surveillance du commissaire aux comptes sortant, relatifs à l'exercice 2005.

7) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005.

8) Affectation du résultat au 31 décembre 2005: report du bénéfice qui se chiffre à € 51.529,54 pour l'année 2005.

9) Nomination de Madame Ingrid Hoolants et des sociétés A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée et TAXIOMA S. à r.l. comme nouveaux administrateurs de la société, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010.

10) Nomination de Monsieur Paul Janssens comme nouveau commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, à compter du 13 septembre 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer le statut actuel de -holding- de la société au sens de la loi du 31 juillet 1929 par celui de société de gestion de patrimoine familial (SPF), tel que défini par la loi du 11 mai 2007 sur les SPF.

Afin de tenir compte de la présente résolution et de celle qui précède, l'assemblée décide de:

a) changer la dénomination de la société de AILLAS HOLDING S.A. en AILLAS S.A. et modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, sous la dénomination de AILLAS S.A.»

b) modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. 1^{ère} phrase.** Le siège de la société est établi à Strassen.»

c) modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.»

d) modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titre représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont au porteur, mais peuvent être converties en actions nominatives, aux frais du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.»

e) modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Marc Schintgen, de Monsieur Michal Wittmann et des sociétés anonymes ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. et KITZ S.A. comme administrateurs de la société, à compter du 13 septembre 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme ALPHA EXPERT S.A. comme commissaire aux comptes de la société, à compter du 13 septembre 2007.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, à compter de ce jour:

a) Madame Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

b) la société à responsabilité limitée A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

c) la société à responsabilité limitée TAXIOMA s. à r.l., ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul Janssens, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter de ce jour.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2010.

Septième résolution

L'assemblée approuve le rapport de gestion du conseil d'administration sortant et le rapport de surveillance du commissaire aux comptes sortant, relatifs à l'exercice 2005.

Une copie desdits rapport de gestion et rapport de surveillance, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Huitième résolution

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2005 sur la base du bilan et du compte de pertes et profits établis par le conseil d'administration sortant.

Une copie desdits bilan et compte de pertes et profits, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de reporter le bénéfice de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005, soit € 51.529,54 (cinquante et un mille cinq cent vingt-neuf euros et cinquante-quatre cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. Weber, M. Janin, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 septembre 2007, Relation: CAP/2007/2342. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 septembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007119387/236/137.

(070137112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Sicus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 66.208.

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SICUS S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66.208, constituée suivant acte notarié du 28 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 838 du 17 novembre 1998 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 962 du 18 septembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Fautsch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. Décision de mettre la société en liquidation;
4. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2006 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide de reporter à nouveau le bénéfice disponible s'élevant à un million cinq cent soixante-dix sept mille cent soixante-quatorze euros cinquante-neuf cents (EUR 1.577.174,59).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

SIGNES S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 46.251).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Fautsch, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Coulon-Racot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11237. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119537/239/70.

(070136716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Naias Holding Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 51.307.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119342/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02553. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 132.211.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the four of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RREEF GO III MALTA LTD, established in 259, St Paul Street, Valletta VLT 1213, Malta, registered number C42233, here represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RREEF G.O. III LUXEMBOURG ONE S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twenty-five thousand euro (€ 25,000.-) represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of twenty-five euro (25.-) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. If one manager has been appointed, the manager will be a resident of the Grand Duchy of Luxembourg, and if several managers have been appointed, a majority of the board of managers will be residents of the Grand-Duchy of Luxembourg. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. Notwithstanding the foregoing, a subdelegation of the manager(s)' powers may not be made to persons or entities located outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, the board of managers will meet at least twice a year. All meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg. Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. Notwithstanding the foregoing, the board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. A resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions, which shall be reviewed and signed in the Grand Duchy of Luxembourg by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature. The minutes of each meeting of the board of managers will be kept at the Company's registered office in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

The Company may redeem shares of its own capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

	Shares
RREEF GO III MALTA LTD	1,000
Total	1,000

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twenty-five thousand euro (€ 25,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2007.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 2,200.- EUR.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Miss Marjoleine Van Oort, private employee, born in Groningen (The Netherlands) on February 28th, 1967, with professional address Luxembourg, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

Mrs Géraldine Schmit, company director, born in Messancy (Belgium) on November 12th, 1969, with professional address 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

2) The registered office is established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

RREEF GO III MALTA LTD, établie 259, St Paul Street, Valletta VLT 1213, Malte, numéro d'immatriculation C42233, ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes par la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de RREEF G.O. III LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (€ 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Si un seul gérant a été désigné, le gérant sera un résident du Grand-Duché de Luxembourg, et si plusieurs gérants ont été désignés, la majorité des membres du Conseil de Gérance seront résidents du Grand-Duché de Luxembourg. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. En dépit de ce qui précède, une délégation des pouvoirs du Gérant, le cas échéant du Conseil de Gérance, ne pourra être faite au profit de personnes ou d'entités situées en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance se réunira au moins deux fois par an. Toutes les réunions du Conseil de Gérance doivent avoir lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. En dépit de ce qui précède, le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions, qui seront revus et signés au Grand-Duché de Luxembourg par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront conservées au siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La Société pourra acquérir des parts sociales de son propre capital, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

	Parts sociales
RREEF GO III MALTA LTD	1.000
Total	1.000

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (€ 25.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 2.200,- EUR.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Marjoleine Van Oort, employée privée, née à Groningen, Pays Bas, le 28 février 1967, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née à Messancy le 12 novembre 1969, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

2. Le siège social de la société est établi à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25476. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007119268/211/298.

(070137248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Tecna Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.861.

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TECNA HOLDING S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97.861, constituée suivant acte notarié en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 92 du 23 janvier 2004 (ci-après: «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas Dumont, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2007;
3. Dissolution anticipée de la société;
4. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 mars 2007 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide de reporter à nouveau la perte totale s'élevant à dix-neuf mille cent quarante-huit euros vingt-neuf cents (EUR 19.148,29).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Dumont, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 août 2007. Relation: EAC/2007/9910. - Reçu 12.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119542/239/68.

(070136583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Resolution Luxembourg GP S.A., Société Anonyme.**Capital social: GBP 24.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.481.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

P. Williams

Administrateur

Référence de publication: 2007119338/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09249. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Resolution Luxembourg GP S.A., Société Anonyme.**Capital social: GBP 24.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.481.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

P. Williams

Administrateur

Référence de publication: 2007119339/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09248. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

**VOSNES INVESTMENT, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.515.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 1^{er} août 2007

Monsieur Dominique Moinil, né le 28 décembre à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, a été nommé en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A.

*Pour la société**VOSNES INVESTMENTS, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF»*

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007119120/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070132012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.